Les mêmes **DROITS** pour tous !

la cgt

BABOUSE – Janvier 2013

Limiter
la sous-traitance
à 2 niveaux
maximum
y compris
pour
les intérimaires

Vérifier
que les prix
du marché pratiqués
permettent d'appliquer
le Droit Français

Renforcer
la responsabilité
des donneurs d'ordre
fiscalement,
pénalement
et socialement
vis à vis de leurs
sous-traitants

Permettre
l'accès aux
Organisations
Syndicales
sur tous
les chantiers